Aime-la-Plagne
PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

République Française - Département de la Savoie

Arrondissement d'Albertville

Commune d'Aime-la-Plagne

Accusé de réception en préfecture
073-200055762-20240307-DEL2024-021-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

Conseil Municipal du 07 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29 **Présents :** 24 **Votants :** 27

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Franck Chenal - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Marie Latapie - Isabelle Gostoli De Lima - Marie Martinod - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Rose Paviet - André Pellicier - Marie-Pierre Rebrassé - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin

Excusés : Azélie Chenu (pouvoir à Jacques Duc) - Laetitia Rigonnet (pouvoir à Hervé Chenu) - Sabine Sellini (pouvoir à Rose Paviet) - Amélie Viallet

Absents : Charley Mingeon

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 1er mars 2024 **Date de publication :** 15 mars 2024

Délibération n°2024-021 – Enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication - secteur Villaroland – tranche 1

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité existant sous compétence et maîtrise d'ouvrage du SDES, auquel il convient d'associer l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication.

A cette occasion, il est rappelé la compétence du SDES d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE) et à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité HTA et BT existants, réseaux exploités par Enedis dans le cadre de la Convention de concession signée le 20 mars 2020.

L'opération concernée est située secteur Villaroland – Tranche 1, réseau BT (270 ml).

Madame le Maire souhaite également que la commune confie au SDES la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux d'éclairage public et de télécommunication sur cette opération. Le SDES assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération en missionnant un maître d'œuvre et une entreprise, sélectionnées dans le cadre d'une consultation des cinq bureaux d'études et groupements de bureaux d'études titulaires de l'accord cadre maîtrise d'œuvre et de la quinzaine d'entreprises et groupements d'entreprises titulaires de l'accord cadre travaux mis en place par le SDES.

Le coût global prévisionnel de l'opération (maîtrise d'œuvre et travaux) concernant les seules prestations et travaux transférés au SDES, s'élève à 186 462 € TTC. Avec une participation financière prévisionnelle de la commune s'élevant à 107 731 € concernant les prestations de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et travaux assurées et/ou gérées par le SDES, le détail des coûts ainsi que les participations financières de chacune des deux parties étant précisés dans l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP) jointe.

De plus, les travaux d'éclairage public visant à la performance de ce patrimoine sont générateurs de Certificats d'Economies d'Energie (CEE), aussi le Maire propose au Conseil municipal que la valorisation économique de ces certificats soit transférée au SDES et assurée par ses soins.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1) **S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la commune ;**
2) **Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP), et à signer tous les autres documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;**
3) **Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de mandat valant convention financière afin de confier au SDES la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux d'éclairage public et de télécommunication sur cette opération ;**
4) **Accepte de transférer au SDES l'intégralité des CEE générés par l'opération susvisée.**

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier

COMMUNE D'AIME - LA - PLAGNE * 73210 (SAVOIE) *

Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.